

Feuillet d'information : Utilisation du certificat LCQ

Le programme Lait canadien de qualité (LCQ) est un programme de salubrité des aliments à la ferme pour les producteurs laitiers. Si la validation établit que votre ferme se conforme aux exigences du programme, vous êtes accrédité au programme LCQ, et un certificat LCQ vous est délivré.

L'accréditation signifie que vous vous conformez aux exigences et avez pris l'engagement de maintenir le programme dans votre ferme. L'accréditation au programme LCQ n'indique pas ni ne laisse supposer une accréditation des produits provenant de ce site ou une garantie de salubrité de ces produits.

Comment puis-je utiliser mon certificat LCQ?

Vous devez utiliser votre certificat LCQ conformément aux exigences du programme LCQ.

En demandant l'accréditation, vous vous engagez par écrit à respecter les restrictions touchant l'utilisation et le contrôle du certificat LCQ. Les conditions d'utilisation du certificat sont les suivantes :

- a) Le certificat délivré au producteur est valide pour une période de 4 ans, après quoi il faut procéder à la réaccréditation du système de salubrité des aliments à la ferme.
- b) Des visites de validation sont effectuées périodiquement et les producteurs doivent continuer à satisfaire aux exigences du programme LCQ pour maintenir leur accréditation.
- c) Les producteurs n'ont pas le droit de créer une reproduction quelconque du certificat LCQ original sans l'autorisation écrite de la direction du programme LCQ.
- d) Il est interdit d'utiliser les certificats pour faire valoir que le produit est conforme.

Mon accréditation LCQ peut-il m'être retirée?

Votre accréditation LCQ peut vous être retirée si vous violez vos engagements contractuels. Votre accréditation peut être révoquée :

- a) En tout temps sur entente des deux parties.
- b) En tout temps par la direction du programme LCQ si les conditions d'accréditation ne sont pas respectées.
- c) Par la direction du programme LCQ après en avoir signifié avis au producteur.

Les agents de validation vérifient que vous respectez toutes les conditions d'utilisation du certificat LCQ. Si vous ne le faites pas, l'administrateur provincial du programme peut révoquer votre accréditation.

Qui peut me fournir plus d'information?

1. Votre association provinciale de producteurs, ou
2. Consultez : <http://www.producteurslaitiers.com/lcq>